

PROFIL PROFESSIONNEL CHIROPRACTICIEN

UNE PROFESSION
ALLIANT COMPÉTENCES
MÉDICALES ET
APTITUDES MANUELLES



CONTENU

- 4 INTRODUCTION
- 5 APERÇU
- 6 LE CORPS DANS SA GLOBALITÉ
- 8 LES INSTRUMENTS
- 10 LES INDICATIONS
- 11 FORMATION ET PERFECTIONNEMENT
- 14 DEVENIR CHIROPRACTICIEN
- 15 LA PROFESSION
- 16 PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES
- 17 LES BASES

POUR
ENTRER
EN CONTACT

«*Considérer l'humain
dans sa globalité*»

INTRODUCTION

UNE PROFESSION UNIQUE

Le patient, sa colonne vertébrale, son système nerveux et leurs interactions sur sa santé et son bien-être sont le centre d'intérêt des chiropraticien-ne-s. Six ans d'études et trois ans de formation postgrade en médecine chiropratique en font les spécialistes de premier recours pour toutes les affections de l'appareil locomoteur. Par la symbiose qu'elle réalise entre compétences médicales et aptitudes manuelles, l'étendue et la diversité de son champ d'études, la chiropratique est une profession unique en son genre.

UNE PROFESSION D'AVENIR - ET POUR CAUSE

Les problèmes d'appareil locomoteur affectent de plus en plus de personnes. Notre mode de vie, le développement démographique et une longévité croissante en sont les causes. De nos jours, on aspire à rester actif et mobile. Dès lors, les affections du système locomoteur peuvent détériorer gravement la qualité de vie des personnes qui en souffrent, induisent des coûts socio-économiques importants et constituent la deuxième cause la plus fréquente d'hospitalisation. Des études scientifiques démontrent l'efficacité et la rentabilité de la chiropratique comme méthode thérapeutique.

APERÇU

ACCENT SUR - L'APPAREIL LOCOMOTEUR

- Profession médicale universitaire
- Tâches: diagnostic, traitement, conseil et suivi
- Compétences: connaissances médicales, aptitudes manuelles et intellectuelles
- Accent: l'appareil locomoteur, en particulier la colonne vertébrale, la musculature et le système nerveux
- Mode opératoire: manipulations ciblées
- Effets thérapeutiques rapidement perceptibles
- Conseil: prévention, posture et mouvement, alimentation

ÉTUDES COMPLÈTES

- Prérequis: maturité cantonale ou fédérale
- Réussite du test fédéral d'aptitudes pour les études de médecine
- Cours universitaire initial de 6 ans à la faculté de médecine de l'Université de Zurich
- Nombre de places limité par an à l'Université de Zurich et à la clinique universitaire Balgrist
- Etudiants provenant de toutes les régions du pays

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ATTRAYANTES

- Besoin croissant de chiropraticiennes et chiropraticiens
- Formation durant toute la carrière
- Travail interdisciplinaire
- Possibilités de travail à temps partiel en cabinet ou en milieu hospitalier, et de recherche
- Accès possible à une carrière académique
- Exploitation de son propre cabinet envisageable en neuf ans

PRENDRE EN
MAINS LES PATIENTS

«Appareil locomoteur –
Colonne vertébrale – Articulations –
Nerfs – Muscles»

LE CORPS DANS
SA GLOBALITE

Maux de dos? Nuque douloureuse? Maux de tête? Sciatique? Disques intervertébraux endommagés? Lumbago? Douleurs chroniques des articulations des épaules? La liste des affections qui conduisent les patients à consulter un chiropraticien est vaste. Les chiropraticiens disposent de connaissances approfondies de l'ensemble de l'appareil locomoteur. Leur activité porte sur les quatre piliers que sont le diagnostic médical, le traitement, le conseil et le suivi du patient. Aucune autre profession médicale universitaire n'offre une relation de proximité aussi intégrale avec le patient.



COMMENT TRAVAILLE LE CHIROPRACTICIEN?

Sa formation complète lui permet de poser des diagnostics médicaux. Il utilise à cette fin les méthodes à la pointe de la technologie, par exemple les techniques d'imagerie médicale telles que la résonance magnétique nucléaire (IRM) ou la radiographie. Pour le traitement de ses patients, c'est essentiellement à des techniques manuelles que recourt le chiropraticien. Dans toute la mesure du possible, il renonce à des médicaments ou à des interventions chirurgicales, qu'il est toutefois apte à prescrire si nécessaire. La collaboration interdisciplinaire avec d'autres spécialistes tels que chirurgiens orthopédistes, rhumatologues, physiothérapeutes, etc. fait partie intégrante de son activité. Le chiropraticien travaille en indépendant, de manière autonome et sous sa propre responsabilité, sans être subordonné à d'autres médecins.

LES MAINS ET LES
CONNAISSANCES
MÉDICALES

«Symbiose de connaissances
médicales et d'aptitudes manuelles»

LES
INSTRUMENTS

La santé du patient est évidemment le centre d'intérêt de la chiropraticienne ou du chiropraticien. Les impulsions mécaniques précisément dosées qu'ils appliquent aux articulations affectées permettent non seulement de rétablir la fonction articulaire, la mobilité, mais aussi les connexions normales du système neuromusculaire, qui leur est étroitement lié. Les mains sont donc les instruments principaux des chiropraticiens. Les multiples techniques manuelles qu'ils maîtrisent leur permettent de remédier aux altérations ou aux dysfonctionnements des articulations, de restaurer une mobilité diminuée. Les connaissances globales et approfondies qu'ils acquièrent en six ans d'études et trois ans de formation postgrade sont elles aussi essentielles. Elles leur permettent de bien savoir ce qui se passe lorsqu'ils manipulent une articulation. Car cette manipulation n'a pas pour seul but le rétablissement de la fonction articulaire normale, mais aussi l'effet réflexe qu'elle exerce sur les tissus environnants (muscles, tendons, système nerveux).

DIVERSES MÉTHODES DE TRAITEMENT

L'arsenal thérapeutique des chiropraticiens ne se limite toutefois pas aux manipulations. Selon les indications, ils recourent à diverses méthodes de traitement musculaires et réflexes, mobilisations articulaires, techniques de manipulation crânienne, mesures physiothérapeutiques, extension contrôlée, ultrasono- ou électrothérapie. Les chiropraticiens sont habilités à prescrire des moyens auxiliaires orthopédiques, des exercices de gymnastique, à dispenser des conseils nutritionnels et ergonomiques. Ils peuvent également délivrer des ordonnances pour des médicaments, des séances de physiothérapie ou tout autre recours à des thérapies complémentaires externes. Généralement, les chiropraticiens disposent de leur propre équipement d'imagerie médicale et peuvent également prescrire les examens radiologiques ou les analyses de laboratoire externes nécessaires à leur diagnostic. Tout traitement est naturellement précédé d'une anamnèse complète et d'un examen approfondi.

DEUX MYTHES

Le «crac»

Lorsqu'on mobilise les surfaces bloquées d'une articulation, il se produit un craquement. Bien des gens s'en effraient, car ils croient que c'est l'articulation elle-même qui «craque». Erreur! Petite explication physique: quand les parties osseuses d'une articulation sont étirées, le liquide synovial qui les lubrifie subit une légère dépression, qui en modifie la viscosité; il libère alors des «bulles» d'azote, dont l'éclatement provoque ce craquement, indolore et inoffensif.

L'usage de la force

La manipulation chiropratique est souvent interprétée comme une brusquerie. Pas du tout! Les techniques qu'acquièrent les chiropraticiens au cours de leur formation approfondie consistent à appliquer des impulsions ciblées, dosées, précises, qui n'ont rien à voir avec l'usage de la force. D'ailleurs, la profession enregistre un nombre croissant de chiropraticiennes. Pourquoi? Vous en saurez davantage au chapitre «Perspectives professionnelles», page 16.

CE QUE PEUT
TRAITER
LA CHIROPRACTIQUE

LES INDICATIONS

Souvent, les patientes et patients qui consultent un chiropraticien le font en raison d'une douleur localisée. Il ne s'agit pas toujours du dos. Bien des douleurs ont pourtant leur origine dans un problème de colonne vertébrale. La chiropraticienne ou le chiropraticien est ainsi le premier spécialiste à consulter pour tout problème affectant l'appareil locomoteur.

INDICATIONS

De manière générale, toute anomalie statique ou dynamique de l'appareil locomoteur constitue une indication pour un traitement chiropratique. De tels troubles peuvent être la conséquence à court ou long terme d'altérations mécaniques ou neurophysiologiques, produites par une maladie, un accident ou en relation avec le processus normal de vieillissement. Ces troubles sont semblables aux maladies chroniques, se développant lentement ou résultant d'une sollicitation excessive, par exemple à la suite d'un accident ou d'erreurs comportementales répétées.

INFLUENCE SUR LES ORGANES INTERNES

L'influence du traitement chiropratique sur les organes internes est encore insuffisamment étudiée, mais c'est un potentiel particulièrement important, que des études plus approfondies et des publications sont appelées à objectiver scientifiquement.

LES ETUDES

FORMATION ET
PERFECTIONNEMENT

Les aptitudes manuelles et intellectuelles sont aussi importantes les unes que les autres pour exercer la chiropratique. L'esprit d'indépendance, la capacité d'autocontrôle, le sens de l'organisation, la patience, l'empathie et la volonté d'aider ses semblables sont d'autres préalables indispensables à la pratique de cette profession diversifiée et passionnante.

UNIVERSITÉ DE ZURICH

La faculté de médecine de l'Université de Zurich et la clinique universitaire de médecine chiropratique Balgrist sont en charge de la formation. Elles mettent chaque année un nombre de places limité à disposition de candidats. Le cursus de médecine chiropratique est identique à celui de la médecine humaine jusqu'à la quatrième année comprise. S'y ajoutent les cours et exercices de l'option spécifique chiropratique, où sont inculquées entre autres la dextérité manipulative, la biomécanique de l'appareil locomoteur et

les connaissances radiologiques. Dès la cinquième année d'études, le cursus est distinct de celui de la médecine humaine pour se focaliser sur l'acquisition des compétences particulières indispensables au diagnostic et au traitement des problèmes de l'appareil locomoteur. L'expérience clinique s'acquiert au sein des policliniques partenaires de la clinique universitaire Balgrist.

ÉTUDE



CURSUS MÉDICAL OPTION CHIROPRATIQUE

FORMATION SUPPLÉMENTAIRE



CHIROPRAATICIEN-NE

CHIROPRAATICIEN-NE
SPÉCIALISTE

PRÉREQUIS POUR LES ÉTUDES

Pour être admissible au cursus de formation en médecine chiropratique, les prérequis sont les mêmes que pour la médecine humaine:

- être titulaire d'une maturité fédérale ou d'une maturité cantonale reconnue
- avoir réussi le test fédéral d'aptitudes pour les études de médecine

FAITS

Conditions d'admissions de Swissuniversities et de l'Université de Zurich. Cursus conforme au modèle de Bologne, aux plans d'études de la faculté de médecine de l'Université de Zurich et de l'Académie suisse de chiropratique. Examens régis par la LPMéd (loi sur les professions médicales). Pratique professionnelle régie par la LPMéd et les législations cantonales. Situation février 2015, dernier état consultable sur le site www.swissuniversities.ch.

Les détenteurs d'un bachelor en médecine humaine disposent d'une possibilité de raccordement accéléré à la filière de formation en médecine chiropratique. Elle leur permet de compléter leur formation initiale par les acquis spécifiques des cinq premières années de la filière chiropratique, puis de la parachever dans cette filière dès la deuxième année du cursus master.

1^{ER} - 6^E ANNÉES FORMATION DE BASE

- **4 ans – formation initiale (bachelor de médecine après trois ans):** médecine humaine et option spécifique chiropratique, cours magistraux et formation clinique
- **Cursus 5^e année – consolidation des capacités diagnostiques et manuelles:** diagnostic chiropratique et médical – biomécanique clinique – techniques chiropratiques – procédés d'imagerie médicale – rééducation – méthodes thérapeutiques
- **Cursus 6^e année – assistantat en milieu hospitalier:** stages cliniques alternés en orthopédie – rhumatologie – neurologie – radiologie – médecine interne – stage en policlinique de médecine chiropratique à la clinique universitaire Balgrist – master en médecine chiropratique
- **Examen fédéral de chiropratique**

7^E - 9^E ANNÉES - FORMATION POSTGRADE ET PERFECTIONNEMENT

- **3 ans de formation postgrade** (dont deux ans d'assistantat chez un chiropraticien spécialisé) à l'Académie suisse de chiropratique – travaux scientifiques – approfondissement des techniques – politique professionnelle – aspects juridiques
- **Examen fédéral de chiropraticien spécialiste**
- **Obtention du doctorat en médecine chiropratique** (optionnel). Le doctorat ouvre notamment l'accès à une carrière académique.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT 13

Une formation chiropratique en Suisse ouvre des possibilités de formations complémentaires dans divers domaines professionnels apparentés, tels que la biomécanique, la sociologie, l'épidémiologie, etc. Ces possibilités sont particulièrement attrayantes pour les chiropraticiennes et chiropraticiens qui s'intéressent à une carrière dans la recherche ou l'enseignement.

COÛTS DES ÉTUDES

Les coûts à envisager pour une formation en chiropratique à l'Université de Zurich sont identiques à ceux des autres filières de formation médicale.

ÉTUDES À L'ÉTRANGER

La formation chiropratique peut aussi être acquise à l'étranger. Un cursus réussi dans une filière étrangère aboutit à l'octroi du titre de «Doctor of Chiropractic» (D.C.), reconnu dans les pays qui le délivrent. Le titre obtenu aux Etats-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, en France ou au Danemark ne permet toutefois pas d'exercer à titre indépendant en Suisse. Il est cependant reconnu comme condition d'admission à l'examen fédéral et à la formation postgrade en Suisse, qui donneront alors accès au titre fédéral de chiropraticien spécialiste et à la pratique autonome. Pour l'accès aux études, leur déroulement, la formation continue obligatoire en Suisse et la procédure d'accréditation, des dispositions particulières doivent être observées. ChiroSuisse apporte volontiers son aide à ce propos.

Les coordonnées de contacts utiles sont fournies à la page 19.

DEVENIR CHIROPRACTICIEN

CURSUS DE BACHELOR

1^{re} année du cursus bachelor

1^{er} semestre: bases biomédicales: anatomie, chimie, physique; option chiropratique
2^e semestre: biologie cellulaire moléculaire I et II, sciences humaines; option chiropratique

2^e année du cursus bachelor

1^{er} semestre: biologie humaine I, anatomie, biochimie, physiologie; option chiropratique
2^e semestre: biologie humaine II, anatomie, histologie; option chiropratique

3^e année du cursus bachelor

1^{er} semestre: modules thématiques principes, respiration, système circulatoire; option chiropratique
2^e semestre: modules thématiques mouvement, infections, maladies systémiques, gastro-entérologie, reproduction et naissance; option chiropratique

BACHELOR DE MÉDECINE

CURSUS DE MASTER. TRAVAIL DE MASTER

1^{re} année du cursus master

1^{er} semestre: modules thématiques psychisme, système nerveux, organes sensoriels et visage, âge, métabolisme; option chiropratique
2^e semestre: modules thématiques sang et néoplasie, reins, enfants et adolescents, peau, médecine sociale, urgences; option chiropratique

2^e année du cursus master

1^{er} semestre: diagnostic chiropratique et thérapie I
2^e semestre: diagnostic chiropratique et thérapie II

3^e année du cursus master

1^{er} et 2^e semestres: cinq mois de formation clinique chiropratique, cinq mois d'assistant médico-chiropratique, préparation de l'examen fédéral

MASTER DE MÉDECINE
CHIROPRACTIQUE

FORMATION POSTGRADE. THÈSE DE DOCTORAT

Examen fédéral de chiropratique

Prérequis pour l'exercice subordonné de la profession en qualité d'employé et sous la supervision d'un chiropraticien spécialiste ASC

3 ans d'assistantat et de formation postgrade à l'Académie suisse de chiropratique

Santé publique suisse, droit, gestion de cabinet, collaboration interdisciplinaire, imagerie médicale, approfondissement des connaissances professionnelles. Avant ou après l'assistantat: assistantat médical de quatre mois au moins en rhumatologie et orthopédie

Examen fédéral de chiropratique spécialisée (chiropraticien spécialiste ASC)

Prérequis pour l'exercice indépendant de la profession, par exemple dans son propre cabinet

Doctorat: facultatif, titre au plus tôt un an après l'obtention du master

DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIROPRACTIQUE
CHIROPRACTICIEN
CHIROPRACTICIEN SPÉCIALISTE ASC



STIMULANTE ET
INTERDISCIPLINAIRE

LA PROFESSION

Ennuyeux? Monotone? Des mots étrangers au quotidien professionnel des chiropraticiennes et chiropraticiens. Qu'ils soient actifs dans leur propre cabinet ou, par exemple, dans un établissement hospitalier. Leur quotidien est captivant, stimulant. Car chiropraticiennes et chiropraticiens traitent des patients souffrant d'affections très variées. Et dans une approche globale de la personne et de sa santé. Tous ne seront pas traités par des manipulations. Le dialogue, des instructions d'exercices physiques, des conseils diététiques et ergonomiques sont également des éléments importants de la thérapie. Une collaboration étroite et des échanges avec le médecin de famille, des médecins spécialistes tels qu'orthopédistes, rhumatologues, chirurgiens du rachis ou neurologues, font également partie de ce quotidien.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

AVENIR OUVERT

ACTIVITÉ INDÉPENDANTE

Après avoir accompli avec succès ses six ans d'études initiales et les trois ans supplémentaires de sa formation postgrade, le chiropraticien est habilité à exploiter son propre cabinet, donc à exercer en indépendant, sous sa propre responsabilité, ses prestations étant dès lors couvertes dans le cadre de assurance-maladie. Les chiropraticiennes et chiropraticiens ont également la possibilité de travailler en milieu hospitalier ou dans le cadre d'un réseau médical en collaboration avec des spécialistes d'autres disciplines. En Suisse, on compte actuellement quelque 300 chiropraticiennes et chiropraticiens en exercice (état 2016). C'est trop peu, le besoin est croissant.

TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRE

Les collaborations interdisciplinaires et la prise en charge-intégrée des patients gagnent constamment en importance. Il s'avère de plus en plus que les pistes de traitements les plus prometteuses, les plus efficaces, sont celles qui impliquent avec le plus de cohérence l'ensemble de partenaires concernés.

EFFICACITÉ RECONNUE

La chiropratique connaît à l'échelle mondiale, et donc aussi en Suisse, un essor considérable. Les patients qui consultent un chiropraticien sont de plus en plus nombreux. De nombreuses études scientifiques démontrent l'efficacité thérapeutique, la sécurité et le rapport coût-utilité favorable de la chiropratique. Plusieurs pays ont déjà reconnu le potentiel de la chiropratique en matière de réduction des coûts de la santé publique.

TRAVAIL À TEMPS PARTIEL. CABINETS DE GROUPE

La nouvelle génération des chiropraticiens, comme celle des médecins, aspire désormais à un équilibre optimal entre le travail et la vie personnelle. Le travail à temps partiel et l'organisation en cabinets de groupe sont donc en progression, et le modèle du cabinet individuel est obsolète, en chiropratique aussi.

LES BASES

CADRE
JURIDIQUE

BASES JURIDIQUES - ANCRAGE DANS LA SANTÉ PUBLIQUE SUISSE

La chiropratique est ancrée juridiquement dans les textes législatifs suivants:

- Loi fédérale sur les professions médicales (LPMéd)
- Loi sur l'assurance-maladie (LAMal)
- Loi sur les professions de la santé (LPSan)
- Loi sur les produits thérapeutiques (LPTh)
- Loi sur l'assurance-accidents (LAA)
- Loi sur l'assurance militaire (LAM)
- Loi sur la radioprotection (LRaP)

PRESTATIONS COUVERTES PAR L'ASSURANCE OBLIGATOIRE

Les prestations du chiropraticien sont reconnues et couvertes par l'assurance-maladie de base au sens de la LAMal.

Elles le sont également à l'égard des assurances-accidents, militaire, invalidité, ainsi que des assurances privées. Ce qui est déterminant, c'est que le praticien soit accrédité par sa formation complète et les titres qui l'attestent.

COMPÉTENCES DE RECOMMANDATION ET DE PRESCRIPTION

Au sens de la loi fédérale sur les professions médicales à laquelle ils sont soumis, les chiropraticiens font partie des cinq professions médicales universitaires officiellement reconnues: médecin, dentiste, chiropraticien, pharmacien et vétérinaire. Ils ont ainsi la compétence d'adresser des patients à d'autres spécialistes, d'établir des ordonnances pour des médicaments, de prescrire des examens, analyses et autres mesures diagnostiques, thérapeutiques ou préventives. Ils sont également habilités à délivrer des certificats médicaux. Des dispositions particulières peuvent s'appliquer au niveau cantonal, puisque le domaine de la santé en Suisse est régi par le système fédéraliste.



CHIROSUISSE - L'ASSOCIATION SUISSE DES CHIROPRACTIENS (ASC)

ChiroSuisse est l'association professionnelle des quelque 300 chiropraticiennes et chiropraticiens de Suisse. Outre ses tâches administratives, elle s'implique activement et régulièrement dans le débat national en matière de politique de la santé. ChiroSuisse est représentée dans les principales instances nationales, prend position dans les consultations fédérales et entretient des contacts personnels avec les responsables fédéraux et cantonaux, les autres associations professionnelles et acteurs majeurs de ce domaine. ChiroSuisse promeut des conditions-cadres optimales pour ses membres, concernant tant l'exercice de la profession que sa formation professionnelle et continue.

ORGANISATION INTERNATIONALE - RÉSEAU - ÉCHANGES - COLLABORATIONS

L'Union européenne des chiropraticiens (ECU) réunit les diverses associations professionnelles nationales. Un de ses buts est d'obtenir une unification des programmes de formation. L'ECU encourage également la recherche. Au niveau internationale, c'est la Fédération mondiale de chiropratique (WFC) qui regroupe les associations nationales et qui assure les relations avec les grandes organisations internationales, en particulier l'Organisation mondiale de la santé (OMS). ChiroSuisse est ainsi intégrée à un important réseau de collaborations, de projets, d'échanges internationaux.

ÉTUDES

De remarquables études scientifiques concernant la chiropratique ont été publiées ces dernières décennies sur le plan international et national. Elles démontrent, notamment, que le degré de satisfaction est supérieur, et le niveau des coûts inférieur, chez les patients ayant consulté en premier recours un chiropraticien lorsqu'ils souffraient de douleurs de la colonne vertébrale.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.chirosuisse.ch

www.swiss-chiropractic-academy.ch

www.swissuniversities.ch

www.uzh.ch

www.balgrist.ch



Association suisse des chiropraticiens

Schweizerische Chiropraktoren-Gesellschaft

Associazione svizzera dei chiropratici

Sulgenauweg 38, CH-3007 Berne

Téléphone +41 31 371 03 01, Fax +41 31 372 26 54

info@chirosuisse.info, www.chirosuisse.ch